

Adresse de la société montagnarde et régénérée des amis de la constitution séante à Jean-Jacques Rousseau (Landes) qui envoie le tableau des dons faits depuis 2 ans, en annexe de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde et régénérée des amis de la constitution séante à Jean-Jacques Rousseau (Landes) qui envoie le tableau des dons faits depuis 2 ans, en annexe de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 549-550;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23266_t1_0549_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

BERTRAND (député suppléant à la Convention nationale) (1).

Insertion au bulletin (2)

64

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Mayenne (3), à la Conv.; Mayenne, 12 therm. II*] (4)

Citoyens représentants, des monstres vouloient égorger les pères de la patrie ! Les scélérats, après avoir exécuté cet infernal forfait, se promettoient de nous rendre à l'esclavage ! Mais le bon génie qui veille sur les belles destinées de la République, vous a fait déjouer cet horrible complot. Le nouveau Catalina et ses complices ont reçus la peine due à leur crime. Ils ne sont plus ! Grâce immortelles vous soient rendues ! Nos cœurs, qui furent toujours à vous, répètent avec enthousiasme : vive à jamais la Convention nationale, mort aux tyrans !

SIRENE (*agent nat. provis.*), BOUROI (notable), COTTEREAU (notable), VOILLE (*off. mun.*), VIEL-DEPRES (*off. mun.*), M. TESSIER (notable), QUINTON (*maire*), COULLON (notable), CHERBONNEL (notable), LE ROY, dit GERBOEIL (notable), MEVRINAIS (*off. mun.*), AUBIN (notable), COUSSE DUBOURG (notable), EGASSEAY (notable), EGASSEAY (notable), HASARD (notable), SILARDIERE (notable), PELTIER (notable), CARE Noël (notable), L. BARRE-DUVOYNES (*secrét.*) [et deux signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

65

[*Le c. révol. de Niort (6), à la Conv.; Niort, 20 therm. II*] (7)

Représentants,

La République vous doit encor une fois son existence. Quelques instans de plus, le féroce Robespierre régnait sur nos cadavres. Grâce à notre énergie, un seul jour a suffi pour faire évan[oi]uir les projets sanguinaires, formés depuis longtemps au sein du crime et du silence. Un seul jour a vu renverser cette puissance dictatoriale que la terreur avait créé à l'ambition et à l'orgueil, et le tyran a expié par une mort trop douce les nombreux forfaits qu'il avait commis.

Représentants, vous n'avez point assez fait pour la liberté, si les adulateurs, les valets et les complices du moderne Catilina ne sont pas

sévèrement recherchés et punis. Les hommes vils qui eurent la bassesse de prendre part à ses crimes en servant lâchement ses passions liberticides, doivent également partager la honte de son supplice : la patrie les rejette de son sein ; le sang du peuple crie vengeance et la justice les attend à l'échafaud. S. et F.

DUGRIL (*présid.*), BROSSIER (*secrét.*), BOUTINEAU fils, LACHAMBRE jeune, LE COMTE, DESMIER, MATHIEU GAROT, B. AVERTI, Jacques BARRE, Mariauth PHILIPPAIN fils.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

66

[*La société montagnarde et régénérée des amis de la constitution de 1790, séante à Jean-Jacques Rousseau, à la Conv.; Jean-Jacques Rousseau, 13 therm. II*] (2)

Législateurs,

Le moment où l'univers retentit du bruit des armes triomphantes des François semble devoir réveiller l'amour-propre de toutes les communes de la République ; et, tandis que chacune de ses armées se dispute le plus éclatant triomphe, chaque commune ambitionne la gloire d'avoir le mieux servi la cause de la liberté. Toutes n'ont pas des droits égaux à la reconnaissance nationale ; c'est aux législateurs à en déterminer l'étendue ; c'est leur jugement qui assignera à chacune d'entr'elles son rang dans l'histoire.

L'attention des représentants du peuple se fixera sans doute un instant sur une commune dont le nom peut figurer à côté de celles qui se sont le mieux prononcées dans la révolution ; qui n'a point attendu, pour le faire, l'issue des événements politiques, mais, au contraire, qui a su se prémunir contre la contagion funeste de l'exemple.

Tels sont les titres avec lesquels la commune de Jean-Jacques Rousseau (ci-devant Saint-Esprit) vous expose aujourd'hui, citoyens représentants, le tableau politique de sa conduite ; elle en aura obtenu le prix si vous pensés qu'elle ait satisfait à ses devoirs.

Ils semblent avoir des droits à cette glorieuse récompense, les Montagnards au milieu desquels Monestier (du Puy-de-Dôme), Baudot, Ysabeau furent accueillis avec ce respect et cet intérêt touchant, que la majesté de la représentation nationale commande. Elle étoit honorée, parmi nous, à l'époque où des hommes pervers ou insensés avoient ailleurs l'audace criminelle de lui insulter. C'est que le souffle empesté du fédéralisme n'a point pénétré jusqu'à nous ; c'est qu'ici nous étions ennemis des rois avant le 10 août 1792 ; nous avions en horreur les factions avant la mémorable époque du 31 mai ; c'est

(1) Louis-Jacques-François de Paule Bertrand, 4^e suppléant de l'Oise.

(2) Mention marginale datée du 25 thermidor.

(3) Mayenne.

(4) C 313, pl. 1249, p. 51. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l) ; *J.Fr.*, n^o 687.

(5) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. Barras.

(6) Deux-Sèvres.

(7) C 313, pl. 1249, p. 54. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

(1) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. Barras. Voir aussi, ci-dessus, n^o 1^o, l'adresse du conseil g^{al} de la même commune.

(2) C 311, pl. 1234, p. 15, 16 ; Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l) ; *Débats*, n^o 691, 436 ; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 480 ; *Ann. patr.*, n^o DLXXXIX ; *J. Sablier*, n^o 1496 (le journal précise que l'adresse a été présentée par Monestier) ; *J. Mont.*, n^o 105.

qu'ici l'ombre la plus légère du fanatisme avoit été dissipée avant même que vous n'eussiez porté à ce monstre les derniers coups.

Les effets de l'erreur partageoient autrefois en 2 sectes les citoyens de cette commune; les principes de l'éternelle raison les ont aujourd'hui réunis dans une seule et même croyance, l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme. Ils ont consacré à ce culte un temple dont la simplicité fait la magnificence, et dont les seuls ornements sont la sublime déclaration des droits de l'homme et le tableau allégorique de la sainte montagne.

Non loin du manifeste de nos droits, nous avons placé une image propre à nous rappeler aussi les devoirs du citoyen : c'est le buste de l'immortel Jean-Jacques, de cet homme célèbre dont les écrits ont accéléré l'époque de la révolution française, et à la mémoire duquel vous avez décerné les honneurs du Panthéon.

Mais, en travaillant pour l'exemple des vertus et de la morale, nous n'avons pas oublié que ce n'étoit pas là où se bernoit la mesure de nos devoirs; nous n'avont point épargné des sacrifices; vous vous en convaincrés aisément, citoyens représentants, par la liste que nous joignons ici, des dons que nous avons faits sur l'autel de la patrie. Les dignes collaborateurs de vos travaux, Pinet et Cavaignac, ont été témoins de l'élan du patriotisme qui dicta celui d'une frégate que nous offrîmes en dernier lieu à la République, dont les souscriptions s'élèvent jusqu'à présent à 724 000 livres.

Au reste, citoyens représentants, c'est de nos sentiments et de nos principes dont nous nous glorifions; et non de ces actes pécuniaires que nous renouvellerons toutes les fois que les besoins de la patrie pourroient l'exiger. Nous saurons lui immoler jusqu'à notre existence : nos frères ne répandent-ils pas leur sang aux frontières pour assurer à jamais son bonheur ?

Auguste Convention nationale ! Poursuis ta marche imposante et rapide, porte les derniers coups à la tyrannie; l'heure approche où l'univers te devra sa liberté ! Frappe, écrase sans pitié les factions qui oseroient se former devant toi; songe que ni la distance des lieux, ni la petitesse du nombre ne sçauroient être des obstacles pour voler à ta défense, si jamais ton salut pouvoit être compromis; nous savons qu'au midi comme au nord de la République, il est des tyrannicides ardents; et l'intervalle qui sépare de toi ceux qui en habitent les extrémités, seroit bientôt franchi par les citoyens de Jean-Jacques Rousseau, s'il s'agissoit de ton salut qui est celui de la République. Salut, victoire et union !

TAVAREZ aîné (*présid.*), AGUILAR fils (*secrét.*),
ROUY (*secrét.*).

Tableau des dons offerts sur l'autel de la patrie en différentes occasions, par les citoyens composant la commune de Jean-Jacques Rousseau (ci-devant Saint-Esprit), district de Dax, département des Landes.

Le 9 septembre 1792 (vieux stile)

La commune arma à ses frais la gendarmerie qui partit pour les frontières et accorda des secours à leurs familles.

Elle fit une collecte dans l'objet de subvenir aux besoins des femmes et enfants des citoyens requis pour l'armée, dont le produit s'éleva à la somme de 5 060 liv.

Le 16 juillet 1793 (vieux stile)

Elle fit une offrande pour concourir aux fraix de la guerre, dont le montant, envoyé à la Convention nationale, s'élevoit à la somme de 2 020 liv.

Le 2 frimaire an II

Elle fit un don pour les défenseurs de la patrie, consistant en ce qui suit :

457 p[ai]res de souliers (dont 200 p[ai]res furent données au 2^e bataillon des Landes)

149 roupes

267 chemises

19 p[ai]res de culottes

38 habits

69 paires de bas

14 sacs de peaux

12 gibernes

151 paires [de] draps de lit

53 pièces de tapisseries en laine.

Le 26 pluviôse an II

Elle ouvrit une souscription pour secourir les familles des braves défenseurs de la patrie, tués dans l'action du 17, à la croix des bouquets. Le produit en a été remis au représentant du peuple Pinet 19 520 liv.

Le même jour, 26 pluviôse an II

Elle fit encore une souscription particulière en faveur de l'infortunée veuve Liffeaut, dont le fils périt dans cette journée, et le mari mourut de douleurs, peu de jours après, à la citadelle de Jean-Jacques Rousseau. Cette souscription, dont le montant a été adressé à la municipalité de Roquecourbe, a produit 1 362 liv.

Elle a versé dans les arsenaux de Bayonne la quantité de 1 617 livres peçant de cuivre provenant des lampes sabathiques et des lustres des ci-devant synagogues (1).

Mention honorable, insertion au bulletin des dons (2).

67

[*Les c^{ns} Imbault et Jullien, employés au distr. de Janville (3), à la Conv.; s.d.*] (4)

Représentans d'un peuple libre,

Si jamais l'histoire de toutes les nations n'a offert une conspiration aussi atroce que celle qui vient d'éclater dans le sein de la commune de Paris, elle n'a jamais non plus présentée une énergie aussy décidée que celle que vient de déployer la représentation nationale.

(1) Certiffions la présente sincère et véritable, à Jean-Jacques Rousseau, ce 13 thermidor l'an 2^e de la République française une et indivisible. *Signé* AGUILAR fils, *secrétaire*, TAVAREZ aîné, *président*.

(2) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. Barras.

(3) Eure-et-Loir.

(4) C 316, pl. 1266, p. 4.